



**Bureau Fédéral
27 Mars 2015
Charte des officiels**

Derniers ajustements

- Cas d'un OTM licencié dans le club recevant
 - Certains ne peuvent s'engager pour la saison comme OTM CR
 - Ils peuvent toutefois aider ponctuellement leur club
 - Proposition: peuvent se faire désigner sur leur club avec indemnité nulle (match et km)

Derniers ajustements

- Valeur de l'engagement en points OTM
 - Exemple: club en NM3 débit de 40 points et doit deux OTM CR
 - Deux OTM CR de mon club sont présents sur les 11 rencontres, crédit = $2((10 \times 1) + (1 \times 1,25)) = 22,5$
 - Je suis en débit alors que j'ai répondu aux engagements
 - Proposition: débit OTM = 20 points

Derniers ajustements

- Valorisation des officiels clubs
 - Validé en Comité Directeur:
 - Au-delà de **20 rencontres**, une valorisation forfaitaire de **5 points** est versée automatiquement au crédit du club
 - Retours très négatifs des territoires, risque sur l'inaccessibilité à la valorisation
 - Proposition de valoriser à partir de **10 rencontres**

Derniers ajustements

- Pénalité financière minimale
 - Proposition d'une pénalité minimale de 100€
 - Evite la facturation d'une pénalité faible
 - Incite le club à faire le choix de la formation plutôt que de la pénalité

Derniers ajustements

- Non respect de l'engagement initial OTM
 - Lors de l'engagement le club indique qu'il s'engage à fournir un ou deux OTM CR
 - Lors d'une rencontre il ne fournit pas
 - Enquête
 - Pénalité financière forfaitaire applicable
 - Montant ?



FFBB
FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com